

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2021

Délibération N° 2021 - 31 : Marché rénovation école communale – LES TOITS DE L'OISANS - Avenant n°1 – Lot 03 Charpente - Couverture

L'an deux mille vingt et un et le 07 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUITHON Bernard, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle, DUSSERT Cédric,
Étaient absents et excusés : PISTOLET William, DIEUDONNE Laurent

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : OUGIER Isabelle

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2020-47 du 16 décembre 2020 relative à l'attribution d'un marché de travaux pour la rénovation de l'école communale du Freney d'Oisans.

Le lot 03 « Charpente – Couverture » a été attribué à l'entreprise LES TOITS DE L'OISANS domiciliée 178 Avenue Jean Baptiste Gautier 38520 Bourg d'Oisans, pour un montant de 94 968.30 € HT soit 113 961.96 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'avenant 1 de l'entreprise LES TOITS DE L'OISANS au a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres le 07/10/2021.

L'entreprise Les Toits de l'Oisans a réalisé des travaux complémentaires suite à la dégradation, survenue lors d'un orage, des protections de la toiture mises en place par l'entreprise de désamiantage.

Les modifications tarifaires sont les suivantes :

Travaux en plus-value :

Mise en place de nouvelles protections de toiture pour un montant de 2 191.00 € H.T. Soit 2 629.20 € TTC

Nouveau montant du marché public :

Montant H.T. :	97 159.30 €
Montant T.T.C :	116 591.16 €
TVA 20% :	19 431.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 07/10/2021

- **APPROUVE** l'avenant 1 de l'entreprise LES TOITS DE L'OISANS pour un montant de 2 191.00 € H.T. Soit 2 629.20 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le maire à signer tout document permettant l'exécution de cet avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

